COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2015

Etaient présents :

Mmes: DROUET-BÂCLE I, HABERT J, HAMAMA K, LEPELTIER M, MARTIN C, PROUST N,

ROUSSEAU MC, STERVINOU A,

Mrs: BRETAIRE J. CAMPAS H. DERRE F. FORGES P. GOULETTE Y. JOLY S. MALLEVILLE J. RAMADE T. RIVIERE J.

Etaient excusés :

Mme MONTAVILLE Yvane qui a donné pouvoir à Mme ROUSSEAU Marie Christine

Mme SABIR Brigitte qui a donné pouvoir à M. CAMPAS Hervé

Mme OUVRARD Bénédicte qui a donné pouvoir à Mme STERVINOU Annick

M. CILONA Roger qui a donné pouvoir à M. FORGES Philippe

M. DUCKMAN Michaël qui a donné pouvoir à M. GOULETTE Yvan

M. PETITJEAN Laurent qui a donné pouvoir à Mme DROUET-BÂCLE Isabelle

Secrétaire de séance : Mme PROUST Nicole

Avant l'ouverture de la séance un moment de recueillement est respecté en mémoire des victimes des attentats du 13 novembre 2015 à Paris.

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il présentera également dans le point présentation du rapport d'activités de Le Mans Métropole, celui du SIDERM.

\$\text{Le procès verbal du Conseil Municipal du 5 octobre 2015 est approuvé par 22 voix pour et une abstention

Example Informations du Maire au Conseil Municipal dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

☼ Informations sur les virements de crédits.

I-ADMINISTRATION GENERALE

1/AG - TABLEAU DES EFFECTIFS: CREATIONS DE POSTES

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire informe les membres du Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Compte tenu de la réussite aux examens professionnels d'adjoint administratif de 1ère classe et d'adjoint technique de 1ère classe obtenus par deux agents de notre collectivité, il est proposé la création de ces postes.

Par ailleurs, une nomination par voie d'examen professionnel ouvre droit à deux nominations au choix (sans examen professionnel).

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire, propose donc de créer en plus des deux postes précédents, deux postes d'adjoints techniques afin de pouvoir nommer des agents qui par leurs missions au sein de leurs services respectifs ont acquis une technicité suffisante correspondant à ce grade.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la création, à compter du 1er janvier 2016, de :

un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

trois postes d'adjoints techniques de 1 ère classe

Décision

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres présents la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et la création de trois postes d'adjoints techniques de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2016.

<u>2/AG: TABLEAU DES EFFECTIFS: MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX ADJOINTS TECHNIQUES DE 2EME CLASSE</u>

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'un adjoint technique de 2^{ème} classe souhaite réduire de 6 heures son travail hebdomadaire pendant les vacances scolaires et qu'un adjoint technique de 2^{ème} classe souhaite augmenter de 6 heures son travail hebdomadaire pendant les vacances scolaires.

Il convient de modifier la durée hebdomadaire de service des emplois correspondants.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ces modifications de temps de travail de ces deux agents.

Décision

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres présents acceptent ces modifications de temps de travail de ces deux agents qui prendront effet au 1^{er} janvier 2016.

<u>3/AG – AVIS SUR LES PROPOSTIONS DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)</u>

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire fait lecture du courrier qu'il a reçu de la Préfecture le 21 octobre dernier relatif au Schéma départemental de coopération intercommunale.

Ce courrier rappelle la mise en œuvre de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi Notre, qui conduit à une actualisation du schéma départemental de coopération intercommunale en vue de rationnaliser les intercommunalités et de renforcer l'intégration communautaire.

La commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) a reçu plus de 200 élus qui ont eu l'occasion de s'exprimer sur l'avenir de leur commune et de leur établissement public de coopération intercommunale. Le projet de schéma leur a été présenté le 19 octobre 2015.

Cette étape marque le début d'une période de consultation de l'ensemble des conseils municipaux des communes et des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés par les proposition de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale.

Après présentation des grandes lignes de ce schéma par M. Yvan GOULETTE, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce projet.

Décision

Les membres du Conseil Municipal décident par 17 voix pour d'émettre un avis favorable à ce projet. Il est noté pour ce vote 5 abstentions et 1 voix contre.

<u>4/AG – SAISINE DE LE MANS METROPOLE SUR LES OUVERTURES DOMINICALES DES ACTIVITES COMMERCIALES</u>

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire, informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre des ouvertures dominicales des activités commerciales pour l'année 2016 et conformément à l'article L3132-26 modifié par la loi du 6 août 2015 (loi Macron) : « ...lorsque le nombre des dimanches excède 5, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI.... dont la commune est membre.

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire, précise que sur notre Commune, certaines enseignes sont concernées par des ouvertures exceptionnelles le dimanche.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'ouverture de 10 dimanches au cours de l'année 2016. Les dates choisies sont les suivantes : 10 janvier, 20 mars, 12, 19 et 26 juin, 16 octobre, 27 novembre et 4, 11, 18 décembre.

Il est précisé que cette délibération sera transmise à Monsieur le Président de Le Mans Métropole pour avis.

Décision

Les membres du Conseil Municipal décident par 20 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre de se prononcer sur l'ouverture de 10 dimanches au cours de l'année 2016.

5/ AG -SIGNATURE DES CONVENTIONS PASSEES AVEC L'ECHIQUIER CLUB DU MANS, LMA 72, COMPAGNIE ARTISTIQUE CENOMANE, QUINTE ET SENS, Mme Ghislaine FLOTTÉ, ECOLE DE MUSIQUE DE L'ANTONNIERE, M. Arnaud ALEXANDRE, Mme Gwénaelle FRANCOIS POUR LES ANIMATIONS DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire présente les conventions passées avec les organismes cidessous pour les animations des temps d'activités périscolaires :

➡ L'échiquier club du Mans:

Animation de l'activité "jeu d'échecs" auprès des élèves des classes de l'école élémentaire, du lundi 4 janvier au mardi 28 juin 2016. Coût de l'activité : 1 732,50 €.

Le Mans Atlhétisme 72 :

Animation des séances d'athlétisme et de gymnastique auprès des élèves des classes élémentaire et maternelle, du lundi 4 janvier au jeudi 30 juin 2016. Coût de l'activité : 2 118,29 €.

S Compagnie Artistique Cénomane :

Encadrement et animation des séances d'éveil à la danse auprès des élèves des classes de l'école maternelle, du jeudi 7 janvier au jeudi 30 juin 2016. Coût de l'activité : 700,00 €.

SQuinte et Sens:

Encadrement et animation des séances de Brain-Gym auprès des élèves des classes de l'école élémentaire, du jeud 7 janvier au jeudi 30 juin 2016. Coût de l'activité : 840,00 €.

§ Madame Ghislaine FLOTTÉ:

Encadrement et animation des séances de dessin, de calligraphie et d'initiation à l'art du parchemin auprès des élèves des classe de l'école élémentaire, du vendredi 8 janvier au vendredi 1^{er} juillet 2016. Coût de l'activité : 588,15 €.

₲ Ecole de musique de l'Antonnière :

Encadrement et animation des séances d'éveil musical auprès des élèves des classes de l'école maternelle et élémentaire, du vendredi 8 janvier au vendredi 1^{er} juillet 2016. Coût de l'activité : 1 672,00 €.

Madame Gwénaelle FRANCOIS:

Présentation de spectacles de contes auprès des élèves des classes de l'école élémentaire, du vendredi 8 janvier au vendredi 5 février 2016. Coût de l'activité : 240,00 €.

Décision

Les membres du Conseil Municipal autorisent, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions présentées.

6/AG - RAPPORTS D'ACTIVITES DE LE MANS METROPOLE ET DU SIDERM

Conformément aux dispositions de la loi 95-101 du 2 février 1995 (dite loi Barnier) au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur Yvan GOULETTE, Maire, présente le bilan d'activités de Le Mans Métropole ainsi que le rapport d'activité du SIDERM.

Les membres du Conseil Municipal de prennent acte de la présentation.

Il est précisé que le rapport d'activités du Mans Métropole est consultable en mairie et que celui du SIDERM est téléchargeable sur le site du SIDERM.

II - FINANCES

1/FINANCE – INDEMNITÉ DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire, laisse la parole à Monsieur Philippe FORGES, Maire Adjoint chargé des finances qui informe les membres du Conseil Municipal que la mairie a été destinataire d'un courrier de leTrésorier Principal sollicitant l'octroi d'une indemnité de conseil, au titre de l'aide qu'il apporte dans les domaines budgétaire, comptable et financier.

Cette indemnité est calculée par application, au taux de 100 % du tarif fixé à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, et afférentes aux 3 dernières années.

Il est donc proposé d'accorder à Madame GOUSSET, comptable du Trésor, l'indemnité de conseil afférente aux prestations fournies en matière budgétaire, économique, financière et comptable pour la durée du mandat. Sachant que cette délibération pourra être modifiée ou annulée à tout moment par une nouvelle délibération.

De voter au titre de l'année 2015 et pour la durée du mandat le taux de 100 % du tarif fixé à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, soit la somme de 484,09 € proratisés au 270/365 ème pour l'année 2015 qui sera versée à Madame GOUSSET, comptable du Trésor.

Décision

Les membres du Conseil Municipal décident par 18 voix pour, 3 abstentions et 2 contre de voter le taux de 100 % du tarif fixé à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, soit la somme de 484,09 € proratisés au 270/365ème pour l'année 2015 qui sera versée à Madame GOUSSET, comptable du Trésor.

2/FINANCE - OUVERTURES ET VIREMENTS DE CREDITS - DM2 (ANNEXE 1)

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire, laisse la parole à Monsieur Philippe FORGES, Maire adjoint chargé des finances qui précise aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires.

Il est donc demandé de valider les rectifications et ajustements budgétaires nécessaires suivant les chiffres qui seront présentés en séance.

Décision

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unamité des membres présents de valider les rectifications et les ajustements budgétaires suivant les chiffres présentés en séance.

3/FINANCE – AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DE LA COMMUNE

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire, laisse la parole à Monsieur Philippe FORGES, Maire adjoint chargé des finances qui informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales qui nous fait obligation d'amortir les subventions liées aux immobilisations incorporelles, de voter l'amortissement de celles-ci pour la somme globale de 9 674,01 € sur la durée d'un an.

Décision

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unamité des membres présents de voter l'amortissement des subventions liées aux immobilisations incorporelles pour la somme globale de 9 674,01 €.

III - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

♥ Versement subvention exceptionnelle au COSSA FOOT

Monsieur Philippe FORGES, Maire-adjoint chargé des finances qui informe les membres du Conseil Municipal qu'une subvention de 930 € a été versée au COSSA FOOT pour la prise en charge d'un car qui a transporté les supporters du club lors du déplacement à ORVAULT dans le cadre de la rencontre de coupe de France.

Il est précisé que cette somme a été prélevée sur la ligne « imprévus » des subventions accordées aux associations.

\$ Informations sur le projet de centre social intercommunal

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire, fait un point sur le projet de centre social intercommunal. Il informe les membres du Conseil Municipal que les communes du SIVOM ne prenne pas position et demande un complément d'analyse financière. Il précise qu'il y a un accord de principe sur le projet politique du centre social.

L'agrément du Centre Social François Rabelais expire le 31 décembre 2015, le fait qu'aucune décision soit prise pour ce nouveau projet de centre social intercommunal à cette date, entrainera la perte d'agrément de la CAF pour le centre.

🦫 Question posée par M. MALLEVILLE Jérôme

1) Qu'il soit fait un point en séance publique du projet d'installation de l'EHPAD afin que l'information soit "officielle" et connue du plus grand nombre.

Monsieur Hervé CAMPAS, Maire adjoint chargé de l'aménagement et de l'urbanisme précise que ce projet d'installation de l'EHPAD est au stade de la promesse de vente entre la Société immobilière d'investissement ICADE, la Fondation Georges COULON et le propriétaire du terrain.

Monsieur Yvan GOULETTE, Maire précise que pour l'instant une communication plus large est prématurée car le projet n'est pas encore abouti, même si le Département et l'ARS l'a validé. Le terrain n'est pas acquis, des fouilles archéoligues pourraient être imposées et la modification du PLU est en cours.

2) L'état du dossier en cours relatif au terrain ex-berny (où en sont les projets envisagés un temps, avons nous d'éventuels preneurs, réaliserons nous un projet municipal, de nouveaux projets sont ils envisagés....)?

Monsieur Hervé CAMPAS, Maire adjoint chargé de l'aménagement et de l'urbanisme précise que toutes les propositions sont étudiées. Une approche pour la réalisation d'une résidence séniors est avancée, mais rien n'est fait.

Pour l'instant ce local est utilisé comme base de vie de l'entreprise qui réalise les travaux du Bd de Maule.

3) Quelle est la position du Conseil Municipal sur le devenir du terrain, propriété de la Commune depuis quelques années, d'un peu plus de 2 hectares et situé au rond Les Morinnières après les lotissements SOFIAL? J'avais eu l'occasion de rencontrer la Directrice de la SEM (CENOVIA aujourd'hui) pour lui présenter le terrain. Ses services avaient réalisé une étude précise à la fois financière et de projet de zone d'activités artisanales et/ou tertiaires avec ouverture sur le giratoire.

Monsieur Hervé CAMPAS, Maire adjoint chargé de l'aménagement et de l'urbanisme précise qu'il n'y a pas de propositions actuellement. Il confirme que CENOVIA avait fait un projet pour développer cette zone, mais que les élus n'ont pas donné suite à ce jour.

Il précise qu'il faut réfléchir sur un éventuel changement de destination de cette zone.

M. Jérôme MALLEVILLE, Conseiller Municipal indique qu'il faut profiter de la modification du PLU, pour y réfléchir.

Monsieur Hervé CAMPAS, Maire adjoint à l'aménagement et l'urbanisme précise que cela fera l'objet des prochains travaux de la commission d'urbanisme.

Point sur le travail des commissions

> Commission affaires scolaires :

Mme Annick STERVINOU, Conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires précise que le conseil municipal jeunes a été complété par 6 nouveaux membres ce qui porte à 12 membres la composition de ce conseil. Des commissions ont été créées. Et le premier projet de la commission environnement sera de planter deux arbres près de la garderie.

➤ Commission sociale :

Mme Marie Christine ROUSSEAU, Maire-adjointe au pôle social et vice présidente du CCAS, fait part de la sortie de noël des enfants des familles aidées par le CCAS qui a eu lieu le samedi 5 décembre dernier. Les enfants ont pu assister à un spectacle de noël au parc des expositions de la Rotonde. Elle précise que les membres du CCAS vont constituer un groupe de travail pour mettre en place une commission d'aide aux enfants en difficulté scolaire.

> Commission service technique :

M. Joël BRETAIRE, Conseiller délégué au pôle service technique informe que les travaux des locaux des ateliers municipaux avancaient et qu'une livraison était prévu pour fin janvier début février.

> Commission culture :

Mme Karine HAMAMA, Conseillère déléguée au pôle culture précise que l'arrivée du Père Noël aura lieu le 18 décembre prochain à partir de 18h30. Il y aura la participation d'une chorale de jeunes chanteurs à partir de 19h00. Un vin chaud et du chocolat chaud sera offert par la municipalité.

5 Tenue des bureaux de vote pour les élections régionales du 13 décembre 2015

M. Yvan GOULETTE, Maire demande une plus grande mobilisation des élus pour le dépouillement. Il rappelle également un point du déroulement du vote à savoir que le bulletin de vote doit être déposé dans l'urne avant la signature de la liste d'émargement conformément au paragraphe 2.2 de la circulaire préfectorale de décembre 2007.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h50.

La Secrétaire, Nicole PROUST 72320

Code INSEE

COMMUNE DE SAINT SATURNIN COMMUNE DE ST SATURNIN

V SX3NNV

DM n°2 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

INTEGRATION FRAIS ETUDES VESTIAIRES FOOTBALL ET AM

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		· 1000		
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00€	8 511,50 €	0,00 €	0.00
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	8 511,50 €	0,00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	9 674,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	9 674,01 €	0,00 €	0,00 €	0.00 €
D-6811 : Dotations aux amort, des immos incorporelles et corporelles	0,00€	9 674,01 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00€	9 674,01 €	0,00 €	0,00 €
D-6816 : Dotat° aux prov. pour dépréciat° immo incorporelle, corporelle	8 511,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	8 511,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	18 185,51 €	18 185,51 €	0,00 €	0.00€
INVESTISSEMENT	· 图:2014年基本	Committee of the San State of	area de la companya	0,000
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	9 674,01 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	9 674,01 €	0,00 €
R-28041411 : Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	0,00€	0,00 €	0,00 €	8 511,50 €
R-2804422 : Subv nature privé - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00€	0,00 €	23,12 €
R-28051 : Concessions et droits similaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 139,39 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 674,01 €
D-2135-277 : SPORTS	0,00 €	59 870,68 €	0,00 €	0.00 €
R-2031-277 : SPORTS	0,00 €	0,00 €	0.00 €	59 870,68 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	59 870,68 €	0,00 €	59 870,68 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	59 870,68 €	9 674,01 €	69 544,69 €
Total Général	59 870,68 €		59 870,68 €	